

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres Nombre de membres Nombre de délégués :
du Conseil qui se trouvent - présents : 33
Communautaire : 48 en fonction : 48 - représentés : 8
TOTAL 41

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, 1^{er} Vice-Président.

Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF:	Pour la commune d' ERGERSHEIM :	Pour la ville de MUTZIG :
M. Bruno EYDER, Maire		M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
n	M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM :	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :	-
M. Pascal GEHIN, Maire	M. Eric FRANCHET, Maire	-
9	-	
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER:	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
M. Laetitia MARTZ, Maire	M. Pierre THIELEN, Maire	
*	Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
Pour la commune de DINSHEIM/BR. :	Pour la commune d'HEILIGENBERG:	Pour la commune de NIEDERHASLACH :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	ğ	M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la commune de DORLISHEIM :	Pour la ville de MOLSHEIM:	Pour la commune d'OBERHASLACH:
M. Gilbert ROTH, Maire	9	M. Jean BIEHLER, Maire
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
2	M. Philippe HEITZ, Adjoint	
Pour la commune de DUPPIGHEIM :	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	Pour la commune de SOULTZ-BAINS :
M. Julien HAEGY, Maire		M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
*	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de DUTTLENHEIM :		Pour la commune de STILL :
M. Alexandre DENISTY, Maire	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	M. Alexandre GONCALVES, Maire
ā	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	Mme Chantal SITTLER, Adjointe
ş	*	Pour la commune de WOLXHEIM :
		M. Adrien KIFFEL, Maire
		Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M.	Laurent FURST	ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
Mme	Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à M. Bruno EYDER
M.	Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
Mme	Sylvia FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme	Marianne WEHR	ayant donné procuration à M. Denis TOURNEMAINE
Mme	Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
Mme	Christelle WAGNER-TONNER	ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF
Mme	Marie-Bernadette PIETTRE	ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM

M. Thierry KLEIN, Adjoint de MUTZIG

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET: AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE **MOLSHEIM: REVISION DES TARIFS**

N° 23-54

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 16-102 du 15 décembre 2016, modifiée par délibération N° 22-54 du 30 juin 2022, fixant les tarifs et droits d'entrée de l'aire d'accueil des gens du voyage de MOLSHEIM;

CONSIDERANT que les tarifs des fluides ont encore fortement augmenté depuis 1 an, sans répercussion sur les occupants de l'aire ;

SUGGERANT de réviser le tarif des fluides de l'aire des gens du voyage, en les ajustant sur les tarifs réels en vigueur actuellement;

VU à ce titre l'article 10 du décret N° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi N° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, qui dispose que le montant des factures établies pour la consommation de l'eau et de l'électricité correspond à la consommation réelle et la base de calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la Collectivité se fournit elle-même ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 15 juin 2023 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

à l'unanimité

fixe

avec effet au 1er août 2023, les tarifs des fluides de l'aire d'accueil des gens du voyage de MOLSHEIM, comme suit:

⇒ Tarif des fluides :

∜ Eau

3,34 € T.T.C./m³

Electricité

0,26 € T.T.C./kWh,

précise

que les tarifs du forfait journalier par emplacement reste maintenu, à savoir :

> Emplacement standard :

3,00 € T.T.C.

➤ Emplacement « confort » : 3,50 € T.T.C.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président empêché

robb

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc SCHICKELE

Le 1er Vice-Président

Alain VON WIEDNER

Délibération rendue exécutoire après :

transmission au contrôle de légalité le : 30 juin 2023
publication sur le site internet le : 30 juin 2023

Acte à classer

DE-23-54

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2023-06-30T11-35-33.00 (MI246070552)

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20230629-DE-23-54-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - AIRE [

DES GENS DU VOYAGE DE MOLSHEIM: REVISIO

Date de décision :

29/06/2023

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte :

23-54 AAGV MOLSHEIM REVISION

Multicanal: Non

DES TARIFS.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Date 30/06/23 à 11:35 Date 30/06/23 à 11:35

Par SEGUIN Muriel Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception